



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**



## MÉDIATION DE L'APPRENTISSAGE

**Vous êtes employeur ? Ou apprenti ?**

Si au cours du contrat d'apprentissage des difficultés ou des conflits apparaissent, n'hésitez pas à solliciter votre médiateur de l'apprentissage au sein de votre CMA

[mribeiro@cm-toulouse.fr](mailto:mribeiro@cm-toulouse.fr)



05 61 10 71 28

Vous êtes **employeur** et rencontrez  
des **difficultés avec votre apprenti ?**

Vous êtes **apprenti** et vos **relations**  
**sont délicates** ou **conflictuelles**  
**avec votre maître d'apprentissage ?**



FAITES APPEL  
AU **MÉDIATEUR**  
**DE L'APPRENTISSAGE**

## ➤ LA MÉDIATION, C'EST QUOI ?

La médiation est un **processus de négociation**, facilité par une personne intermédiaire, impartiale et indépendante, dont le rôle est de permettre d'établir ou de renouer un dialogue entre les différentes parties afin qu'elles puissent **trouver, ensemble, une solution au différend** qui les oppose.

Le médiateur de l'apprentissage est sollicité pour résoudre les litiges entre employeurs et apprentis, concernant l'exécution ou la résiliation du contrat d'apprentissage.

## ➤ POUR QUI ?

- **L'employeur ou le chef d'entreprise.**
- **L'apprenti** majeur. Si l'apprenti est mineur, le médiateur peut être saisi par son responsable légal.

***Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la saisine du médiateur est obligatoire lorsque la rupture du contrat intervient à l'initiative du jeune.***

A noter : le CFA peut également saisir le médiateur lors d'une exclusion définitive de l'apprenti.

## ➤ POUR QUELLES DIFFICULTÉS ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont compétentes pour intervenir en matière d'apprentissage pour les **litiges relatifs à l'exécution du contrat (rémunération, temps de travail, congés, sécurité...)** et sa résiliation (**départ anticipé, d'un commun accord...**).



### SAISIR LE MÉDIATEUR...

Pour en savoir plus et contacter le médiateur de votre CMA, rendez-vous ici

[MRIBEIRO@cm-toulouse.fr](mailto:MRIBEIRO@cm-toulouse.fr)



05 61 10 71 28



*Chambres*  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**



**Pour plus d'informations**

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)

